



**ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
(E.N.M.)**

**ASSOCIATION FRANCAISE DU DROIT DU TRAVAIL
(A.F.D.T.)**

**INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
(I.N.T.E.F.P.)**

JOURNEE 2010 DES JURISTES DU TRAVAIL

PROTECTION DE LA SANTE ET CHARGE DE TRAVAIL

10 DECEMBRE 2010

Lieu :
ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
Grand Amphithéâtre
3 ter quai aux fleurs
75 001 PARIS (métro Cité)

ENM, INTEFP, AFDT

Journée 2010 des juristes du travail

Vendredi 10 décembre 2010

PROTECTION DE LA SANTE ET CHARGE DE TRAVAIL.

De 9 heures 30 à 12 heures 15, sous la présidence de Pierre BAILLY, conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation

9 heures 30

Accueil par François GAUDU, président de l'AFDT

Présentation du colloque par Pierre BAILLY, conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation

9 heures 45

Actualités de la jurisprudence : L'obligation de sécurité

. Michel BLATMAN, conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation

10 heures 25

Le rôle du CHSCT et des DP

. Emmanuelle LAFUMA, Maître de conférences à l'Université Paris XIII

11h05 Débat

11 heures 20 Pause

11 heures 35

Les procédures d'urgences et la protection de la santé au travail

. Manuela GREVY, Maître de conférences à l'Université Paris I

12 heures 15 : Déjeuner libre

De 14 heures à 17 heures 30 sous la présidence de Jean-Denis COMBEXELLE, directeur général du travail,

14 heures 10

L'évaluation de la charge de travail

. Philippe CABON, Maître de Conférences d'ergonomie à l'université Paris V

14 heures 50

L'aménagement du poste de travail

. Pascal LOKIEC, Professeur à l'Université de Paris XIII

15h30 Débat

15 heures 45 :

Table ronde « les acteurs de la prévention, la charge de travail et la protection de la santé au travail »

- . Alain BOBBIO, ancien secrétaire du CHSCT d'Aventis.
- . Françoise PELLETIER, avocat d'entreprises
- . Un médecin du travail
- . Xavier HAUBRY, inspecteur du travail

17 heures

Conclusion : François GAUDU, président AFDT

Perspectives : Jean-Denis COMBEXELLE, directeur général du travail